

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 30, al. 5 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de la loi du 3 mars 2017 dite « omnibus »,

il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins en séance du 9 juillet 2018, a favorablement avisé le dossier relatif au projet du plan d'aménagement particulier nouveau quartier « Op Feileschter » à Mondercange, et que le dossier peut être consulté pendant 30 jours au Service de l'Urbanisme et du Développement Durable de l'Administration Communale de Mondercange à l'adresse 18, rue Arthur Thinnes et sous www.mondercange.lu, ceci à partir du 18 juillet au 18 août 2018, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

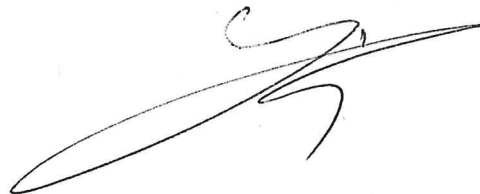
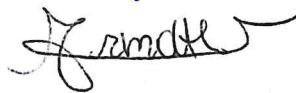
Conformément à l'art. 30, al. 8 de la loi du 28 juillet 2011 précitée, tous les intéressés sont invités à présenter au collège échevinal leurs observations et réclamations par écrit, avant le 18 août 2018.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Jeannot FÜRPASS, Bourgmestre

Nancy ARENDT ép. KEMP, Echevine

Jean KIHN, Echevin



Date d'affichage : 18 juillet 2018
Date d'enlèvement : 18 août 2018